



FRANSYLVA
Forestiers Privés de France

Correspondance à adresser

au Président :

Daniel DUYCK

Chemin Barbey

14370 CHICHEBOVILLE

Tél. 02 31 23 84 25

Mail : sfp14-50@orange.fr

**« LE SAVIEZ-VOUS ? »
2017 – 05**

Madame, Monsieur, cher adhérent,

Avant notre **Assemblée générale du 1^{er} Avril à la LUCERNE d'OUTREMER** où j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer, voici quelques nouvelles :

- ❖ L'élection du bureau du conseil d'administration du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) a eu lieu le 16 mars. Nos représentants y sont L-R de LESQUEN avec pour suppléante Marie-Paule LECERF dans le Calvados et Philippe BOCQUET avec pour suppléant Aymeric de BEAUVILLE pour la Manche.

Le bureau se compose ainsi :

- Président : Amaury LATHAM (propriétaire dans l'Eure et dans le Calvados)
- 1^{er} Vice-Président : Paul LEMONNIER (propriétaire en Seine Maritime)
- 2^{ème} Vice-Président : François HUREL (propriétaire dans l'Orne)
- 3^{ème} Vice-Président : Philippe BOCQUET (propriétaire dans la Manche et en Seine Maritime)

Chacun de nos cinq départements normands se trouve donc représenté au sein de ce conseil. Félicitations aux élus et nous leur souhaitons une activité fructueuse pour au bénéfice de la forêt normande !

- ❖ Un décret du 25 janvier 2016 a créé une aide pour les «entreprises» qui embauchent un salarié en contrat de travail à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée d'une durée d'au moins six mois. La date de début d'exécution du contrat devait intervenir au plus tard le 31 décembre 2016. Elle a été reportée au 30 juin 2017. Le montant de l'aide est égal à 4 000 euros au maximum pour un même salarié. L'aide est versée à l'échéance de chaque période de trois mois civils d'exécution du contrat de travail, à raison de 500 euros maximum par trimestre et dans la limite de vingt-quatre mois. Le montant de l'aide est éventuellement proratisé en fonction de la quotité de temps de travail du salarié et de la durée du contrat de travail.
- ❖ La Région nous communique une information sur l'aide à la rédaction de plan simple de gestion, individuel ou collectif, de petite surface (10 à 25 ha) par un homme de l'art.

L'aide régionale est en ligne - <https://hn-aides.normandie.fr/node/1749>

La notice d'aide est en pièce jointe.

N'hésitez pas à diffuser cette information aux propriétaires potentiellement intéressés.

.../...

Permanence ou Président sur rendez-vous,
le 1^{er} et le 3^{ème} vendredi de chaque mois
de 14h à 16h30

6 rue des Roquemonts - 14053 CAEN Cedex 4
Tél. 02 31 47 22 47

*“Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'Hommes compétents
au service des générations futures”*

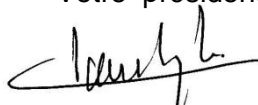
❖ **Fiscalité forestière 2017 (rappel)** : Votre syndicat va organiser deux réunions sur la fiscalité :

- ***Dans le Calvados, le 25 avril à 9h 45***
à la salle de la Fédération des Chasseurs
La Folie Couvrechef - Rue des Compagnons à CAEN
- ***Dans la Manche, le 02 mai à 14h15***
à la salle de la Fédération des Chasseurs
31 rue des Aumônes - SAINT ROMPHAIRE - 50750 BOURGVALLEES

Réservez votre journée et faites en part autour de vous !

Bonne lecture

Votre président,



Daniel DUYCK